

## R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Département de VAUCLUSE  
Arrondissement de CARPENTRAS

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE BÉDOIN

**Séance du 06 avril 2023**

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 18

Dont pouvoirs : 5

Date de la convocation : 31/03/2023

Date de publication : 12/04/2023

L'an deux mil vingt trois, le six avril, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de **BEDOIN**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Alain CONSTANT**.

Étaient présents : M. Alain CONSTANT, M. Gilles BERNARD, Mme Pascale BEGNIS, Mme Dominique VISSECQ, M. Patrick ROSSETTI, Mme Emmanuèle VALERIAN, Mme Dominique SOUMILLE, M. David MALINGE, M. Romain DETHÈS, Mme Carole PERRIN, Mme Stéphanie CIPOLLA, M. Jules DONZELOT, M. Patrick CAMPON, M. Olivier MERCIER, Mme Yannick CHARRETEUR, M. Michel PAPE, M. Gino FIN, M. MICHEL FELDMANN.

Étaient absents excusés : Mme Eliane BARNICAUD, M. Patrick EMOND, Mme Cécile PAULIN, M. Christophe CHAUMARD, Mme Michelle PERRIN.

Procurations : Mme Eliane BARNICAUD en faveur de Mme Emmanuèle VALERIAN, M.

Patrick EMOND en faveur de M. Patrick ROSSETTI, Mme Cécile PAULIN en faveur de M. Gilles BERNARD, M. Christophe CHAUMARD en faveur de M. Gino FIN, Mme Michelle PERRIN en faveur de Mme Dominique SOUMILLE.

Secrétaire : Mme Carole PERRIN.

**N° MA-DEL-2023-037****OBJET : SUBVENTIONS AUX ORGANISMES DE DROIT PRIVE 2023**

RAPPORTEUR: Mme Dominique SOUMILLE

Vu les demandes de subventions présentées par différentes associations et organismes de droit privé pour l'année 2023,

Vu le budget primitif de la Commune de Bédoin pour l'exercice budgétaire 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATION	Nature de la subvention	Montant total pour 2023
Association des commerçants de BEDOIN	subvention de fonctionnement	150€
AMICALE DES DONNEURS DE SANG BEDOIN	subvention de fonctionnement	450€
ASSOCIATION GYMNASTIQUE LI BOULEGAIRE	subvention de fonctionnement	150€
ASSOCIATION CULTURELLE HAMEAUX DES BAUX	subvention de fonctionnement	500€
ASSOCIATION SCRABBLE DU VENTOUX	subvention de fonctionnement	150€
BEDOIN A PETITS POINTS	subvention de fonctionnement	150€
BEDOIN ALL STARS	subvention de fonctionnement	600€
CDAD DE VAUCLUSE	Subvention de fonctionnement	300€
CLUB NATURISTE BELEZY PRO	subvention de fonctionnement	150 €
CLUB LE VENTOUX	subvention de fonctionnement	200€
COMITE DES OEUVRES SOCIALES	subvention de fonctionnement	4 000€
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE	subvention de fonctionnement	2 500€

COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE	subvention de fonctionnement	300€
COUNFRAIRIE DI MANTENEIRE DE SANT JAN	subvention de fonctionnement	200€
COUNFRAIRIE DI MANTENEIRE DE SANT JAN	Subvention exceptionnelle	300€
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE ET COMBATTANTS D'ALGERIE TUNISIE MAROC	subvention de fonctionnement	300 €
ECURIE DES SEPTS VIRAGES	subvention de fonctionnement	150€
EN FORME A BEDOIN	subvention de fonctionnement	700€
ESCOLO DOU VENTOUR JULES MARCELLIN	subvention de fonctionnement	150€
LES FLOUS DU VENTOUX	subvention de fonctionnement	400€
FONDUS AU NOIR	Subvention exceptionnelle	1000€
LES TRACTEURS RETRO	subvention de fonctionnement	200€
MAISON DES JEUNES ET CULTURE MJC	subvention de fonctionnement	13 000€
MAISON DES JEUNES ET CULTURE MJC	Subvention exceptionnelle	1 000€
MUSIQUE OPERA BEDOIN	subvention exceptionnelle	250 €
PIERRES ET PATRIMOINE HAMEAU JEAN-BLANC	subvention de fonctionnement	150,00 €
SKI CLUB VENTOUX BEDOIN	subvention de fonctionnement	150€
SOCIETE DE CHASSE LE VENTOUX	subvention de fonctionnement	200€
TAXI PANTAI	subvention de fonctionnement	300 €
TENNIS CLUB DE BEDOIN	subvention de fonctionnement	2 350€
TENNIS CLUB DE BEDOIN	Subvention exceptionnelle	1100€
VENTOUX COUNTRY	subvention de fonctionnement	150€
VENTOUX SUD FOOTBALL CLUB MAZAN BEDOIN	subvention de fonctionnement	12 000€
VENTOUX TRAIL CLUB	subvention de fonctionnement	150€

Vu l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2022-009 du Conseil Municipal en date du 1 mars 2022 portant versement anticipé de subventions de fonctionnement à hauteur de 4000€ chacun au profit de la MJC et de Ventoux Sud Football Club,

Considérant l'appartenance de Mesdames Carole PERRIN, Dominique VISSECQ, Messieurs Patrick Rossetti et Michel Pape aux bureaux de certaines associations, ces élus ont quitté la salle et n'ont pris part ni au débat, ni au vote de la présente délibération,

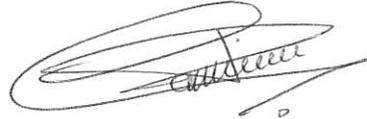
Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer les subventions aux organismes de droit privé conformément à la proposition ci-dessus,
- De dire que les sommes relatives à ces subventions seront imputées à l'article budgétaire 65748 de la section de fonctionnement du budget principal 2023 de la commune de Bédoin.
- De fixer que les subventions à caractère exceptionnel seront versées sous réserve de la réalisation des manifestations pour lesquelles elles ont été sollicitées,
- De préciser que compte tenu du versement par anticipation d'une subvention de 4 000€ en application de la délibération n°2022-094 du 21 décembre 2022, il sera versé aux associations ci-dessous un solde calculé par rapport au montant total de subvention 2023 fixé par la présente délibération soit :
  - Solde à verser à l'Association « Maison des jeunes et de la culture » : 9 000€, dont 700€ affectés à son école municipale de musique,
  - Solde à verser à l'Association « Ventoux Sud Football Club Mazan-Bédoin » : 8 000€

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de Vaucluse le : 12/4/2023  
et publication sur le site internet de la commune de Bédoin le : 13/4/2023

Pour extrait certifié conforme,  
**Le Maire, M. Alain CONSTANT**

La Secrétaire de séance, Carole PERRIN



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - [greffe.ta-nimes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400174-20230406-DE-2023-037-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2023

Affichage : 12/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation